



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2/11/2007

**Révision de l'indemnité due à l'exploitant suite à l'acquisition des
parcelles cadastrées section HL n° 84 et HL n° 86 - propriété
MOUSSET**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine
BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -
Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Amaury BREUILLE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL
- Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme
Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007

DELIBERATION D20070447

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Révision de l'indemnité due à l'exploitant suite à l'acquisition des
parcelles cadastrées section HL n° 84 et HL n° 86 - propriété
MOUSSET**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Par décision en date du 20 janvier 2005 la Ville de Niort a décidé de préempter les parcelles appartenant à Madame MOUSSET, cadastrées section HL n° 84 et 86 pour une superficie de 1 ha 60 a 29 ca.

Le prix de cette acquisition incluait une indemnité de 5 544 € pour l'exploitant le Gaec du Boussantin.

Or ce dernier demande une révision de cette indemnité en raison, d'une part, de l'emprise concernée : acquisition par la Ville de Niort de 5,62 % de la superficie totale qu'il cultive ; ce qui porte l'indemnité à 3 936,21 €/ha et d'autre part de la nature de son exploitation : culture biologique.

Il y a donc lieu d'indemniser le Gaec du Boussantin ainsi qu'il suit :

-	<u>indemnité d'éviction</u> :	
o	base : 3 936,21 €/ha, soit pour 1 ha 60 a 29 ca =	6 309,35 €
-	<u>indemnité d'aide à la reconversion (culture biologique)</u> :	
o	base calcul SAFER : 1 200 €/ha x 1 ha 60 a 29 ca =	1 923,48 €
	TOTAL	8 232,83 €

Pour sa part, Madame MOUSSET, propriétaire percevra le prix de 260 661,76 €, conformément aux accords initialement intervenus entre elle-même et le GAEC du Boussantin.

La dépense sera imputée au compte 21 – 8241 – 2115 et 2138 du Budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la révision du montant de l'indemnité due au Gaec du Boussantin pour un montant de 8 232.83 € ainsi que le prix versé au propriétaire d'un montant de 260 661,76 € ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître TABARD. Tous les droits en résultant seront supportés par la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gilles FRAPPIER